

CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'article L 2121-25 du C.G.C.T

COMPTE-RENDU

de la séance du vendredi 29 Mars 2019

Effectif légal du Conseil Municipal	19
Membres du Conseil Municipal en exercice	19
Membres présents à l'ouverture de la séance	14

Etaient présents (dans l'ordre du tableau) :

CAEL Christian, SAVIER Annie, PENTECOTE Jean-Yves,
DUBOIS Jean-Luc, CALBRIX Patricia, MOUGEOLLE Gilles,
DURAND Christiane, PERRIN Jean-Claude, THIERY
Elisabeth, DESJARDIN Pascal, BARADEL Marie-Claudine,
CAGNIAT Laurent, ROHRER Patrick, ROBIN Sylvie.

Absents excusés (procurations) :

ANDRE Michel (Jean-Yves PENTECOTE),
DURAND Hervé (MOUGEOLLE Gilles),
MICLO Katia (DESJARDIN Pascal),
MELINE Nadia (PERRIN Jean-Claude).

Absente excusée :

LEJAL Fabienne.

Absent(s) non excusé(e) :

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la séance est ouverte à 20h10 ;

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Présentation de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2019 ;

Finances locales :

- Approbation des comptes administratifs 2018 (Forêt communale et sectionale, Lotissement, Zone d'activités, Eau et assainissement, Budget principal) ;
- Approbation des comptes de gestion ;
- Affectation des résultats ;
- Subventions aux associations ;
- Participation 2019 aux organismes intercommunaux ;
- Vote des taux 2019 ;
- Vote des budgets (Forêt communale et sectionale, Lotissement, Zone d'activités, Budget principal) ;

Questions diverses

- Informations diverses
- Etat des demandeurs d'emploi
- Droit de préemption

Approbation du compte-rendu de la séance du 1^{er} février 2019 :

Le compte rendu de la séance précédente est adopté en l'état, et à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Annie SAVIER.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/01 - Approbation du compte administratif 2018 Annexe Forêt communale.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2018, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	17 320.64 €	10 830.00 €
	Section d'investissement	1 959.48 €	1 245.74 €
	Report en section de fonctionnement (002)	- €	14 228.63 €
	Report en section d'investissement (001)	1 245.74 €	- €
TOTAL (réalisations + report)		20 525.86 €	26 304.37 €
Restes à réaliser reporter en 2019	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	17 320.64 €	25 058.63 €
	Section d'investissement	3 205.22 €	1 245.74 €
	TOTAL CUMULÉ	20 525.86 €	26 304.37 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Forêt communale » de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

A L'UNANIMITÉ,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/02 - Approbation du compte administratif 2018 Annexe Forêt sectionale.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2018, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	7 480.34 €	4 394.50 €
	Section d'investissement	7 221.00 €	451.64 €
	Report en section de fonctionnement (002)	- €	49 030.87 €
	Report en section d'investissement (001)	451.64 €	- €
TOTAL (réalisations + report)		15 152.98 €	53 877.01 €
Restes à réaliser reporter en 2019	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	- €	- €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	7 480.34 €	53 425.37 €
	Section d'investissement	7 672.64 €	451.64 €
	TOTAL CUMULÉ	15 152.98 €	53 877.01 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Forêt sectionale » de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

A L'UNANIMITÉ,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/03 - Approbation du compte administratif 2018 Annexe Lotissement.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et L2121-14,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes administratifs de l'année 2018, qu'il en est fait la présentation suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	7 524.24 €	43 954.18 €
	Section d'investissement		7 524.24 €
	Report en section de fonctionnement (002)		56 853.80 €
	Report en section d'investissement (001)	37 976.15 €	
TOTAL (réalisations + report)		45 500.39 €	108 332.22 €
Restes à réaliser reporter en 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	7 524.24 €	100 807.98 €
	Section d'investissement	37 976.15 €	7 524.24 €
	TOTAL CUMULÉ	45 500.39 €	108 332.22 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Lotissement » de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

A L'UNANIMITÉ,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/04 - Approbation du compte administratif 2018 Annexe Zone d'activité.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif de l'année 2018 :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	- €	- €
	Section d'investissement	- €	- €
	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	15 530.59 €	
TOTAL (réalisations + report)			
Restes à réaliser reporter en 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019		
Résultat cumulé	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	15 530.59 €	
	TOTAL CUMULÉ	15 530.59 €	

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Délibérant sur le Compte Administratif « Zone d'activités » de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

A L'UNANIMITÉ,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/05 - Approbation du compte administratif 2018 Annexe Eau et assainissement.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif de l'année 2018 :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section d'exploitation	208 774.12 €	230 511.23 €
	Section d'investissement	68 351.05 €	292 870.45 €
	Report en section de fonctionnement (002)		2 342.71 €
	Report en section d'investissement (001)	103 134.22 €	
TOTAL (réalisations + report)		380 259.39 €	525 724.39 €
Restes à réaliser reporter en 2019	Section d'exploitation		
	Section d'investissement		
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019		
Résultat cumulé	Section d'exploitation	208 774.12 €	232 853.94 €
	Section d'investissement	171 485.27 €	292 870.45 €
	TOTAL CUMULÉ	380 259.39 €	525 724.39 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Délibérant sur le Compte Administratif « Eau et assainissement » de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

A L'UNANIMITÉ,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/06 - Approbation du compte administratif 2018 Annexe Budget principal.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le compte administratif de l'année 2018 :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 599 270.13 €	2 083 503.63 €
	Section d'investissement	1 137 816.69 €	397 660.42 €
	Report en section de fonctionnement (002)		810 169.28 €
	Report en section d'investissement (001)		452 807.09 €
TOTAL (réalisations + report)		2 737 086.82 €	3 744 140.42 €
Restes à réaliser reporter en 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	207 988.45 €	
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	207 988.45 €	
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	1 599 270.13 €	2 893 672.91 €
	Section d'investissement	1 345 805.14 €	850 467.51 €
	TOTAL CUMULÉ	2 945 075.27 €	3 744 140.42 €

Sous la présidence de Monsieur Gilles MOUGEOLLE, Conseiller délégué,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Délibérant sur le Compte Administratif « Budget principal » de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Christian CAEL, Maire, sorti de la salle au moment du vote,

A L'UNANIMITÉ,

- **DONNE ACTE** à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif 2018 ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits ;
- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser tels qu'ils sont inscrits dans le compte de référence ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/07 - Approbation des comptes de gestion.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-12,

Considérant que le Conseil municipal doit arrêter les comptes de gestion établis par le comptable pour l'année 2018,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2018 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'Exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant la régularité des opérations décrites dans les pièces et documents sus mentionnés,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'Exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITÉ,

- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'Exercice 2018 par le Trésorier Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part en ce qui concerne le budget principal et les services annexes Eaux & Assainissement, Forêt communale, Forêt sectionale, Lotissement Prés de l'Epine et Lotissement des Grandes fourrières ;
- **CONSTATE** la concordance parfaite des comptes du Maire et de ceux du Trésorier.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/08 - Affectation des résultats de l'exercice 2018.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2311-5 et R2311-1 et suivants,

VU le compte administratif du budget Eau & assainissement pour l'exercice 2018,

VU le compte administratif du budget Forêt communale pour l'exercice 2018,

VU le compte administratif du budget Forêt sectionale pour l'exercice 2018,

VU le compte administratif du budget Lotissement Pré de l'Epine pour l'exercice 2018,

VU le compte administratif du budget Lotissement Grandes Fourrières pour l'exercice 2018,

VU le compte administratif du budget principale pour l'exercice 2018,

Considérant que l'article L2311-5 du Code général des collectivités territoriales impose l'affectation des résultats excédentaires de la section de fonctionnement au titre de l'exercice clos dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, qu'il est donc proposé au Conseil d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

	Résultats cumulés en sortie d'exercice	Affectation au compte 1068	A reprendre au budget N+1 (002)	Affectation au budget principal (6522)	Excédent / déficit investissement reporté (001)
Eau et assainissement	24 079.82 €	€	€	- €	€
Forêt communale	7 737.99 €	1 959.48 €	5 778.51 €	1 500.00 €	-1 959.48 €
Forêt sectionale	45 945.03 €	7 221.00 €	38 724.03 €	- €	-7 221.00 €
Lotissement Pré de l'Epine	93 283.74 €	€	93 283.74 €	- €	-30 451.91 €
Lotissement Grandes Fourrières	- €	- €	- €	- €	-15 530.59 €
Budget principal	1 294 402.78€	495 337.63 €	799 065.15€	- €	-287 349.18 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

➤ **ACCEPTE** l'affectation des résultats telle que présentée.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/09 - Subvention aux associations.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes de subvention formulées par différentes associations,

Considérant que la Commission « Vie Associative », lors de sa dernière réunion, a examiné les demandes de subventions déposées par les associations communales, et propose d'attribuer les subventions aux associations telles que détaillées en annexe ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AVEC 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

Mesdames Patricia CALBRIX et Annie SAVIER, membres du bureau d'une des associations, s'étant retirées lors du vote,

➤ **ATTRIBUE** les subventions financières telles que détaillées ci-après :

TABLEAU ATTRIBUTION SUBVENTIONS 2019	DEMANDE	% de l'exercice	Proposition de la commission
Amicale Parents élèves	975 €	14,0%	975 €
Attelage Passion du Neuné	350 €	9,0%	350 €
CAPS Corcieux	350 €	17,6%	350 €
Association sportive Paul Emile Victor	150 €	2,4%	150 €
Judo Club de Corcieux	900 €	17,0%	900 €
Association Sportive des Myrtilles - section Basket	3 000 €	21,4%	2 800 €
Athlétisme Club Corcieux	800 €	10,5%	800 €
Corcieux Loisirs Entente	3 300 €	5,8%	3 300 €
Club des Eglantines de Corcieux	740 €	2,2%	740 €
ADMR	Montant à l'appréciation de la commission	?	300 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 350 €	9,1%	1 350 €
Club de reconnaissance et Lévriers	500 €	0,6%	500 €
ASEMC (souvenir du maquis)	350 €	9,6%	350 €
Les Amis des Agriculteurs	100 €	5,8%	100 €
Chœur de Saint-Jacques	300 €	11,5%	300 €
Prévention Routière	100 €	Non communiqué	100 €
Comité local croix rouge	100 €	0,3%	100 €
Atelier Forfelet	400 €	10,0%	400 €
Festi'forge	1 000 €	3,4%	1 000 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

CAP Commerçants	300 €	4,9%	300 €
Zumba Mag	200 €	4,0%	200 €
Retraités de Marcillat	Pas de demande		
Racing Club Corcieux	1 263 €	20,0%	300 €
Miss Élégance	300 €	1,5%	100 €
AAPPMA (Pêcheurs)	300 €	20,0%	300 €
Gais Godillots	Pas de demande		
Constructeurs du Neuné	350 €	5,1%	350 €
Compagnons du Neuné	0 €		
Tennis de table	Pas de demande		
Corcieux Arts Plastiques	Pas de demande		
Restos du cœur	Pas de demande		
Association Sportive du Valtin	600 €	0,3%	600 €
			17 015,00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à faire verser lesdites sommes au chapitre 65 du budget communal 2019 - article 6574.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/10 - Participation 2019 aux organismes intercommunaux.

VU les courriers ou informations transmises par les différentes structures intercommunales auxquelles adhère la commune de CORCIEUX concernant le montant des contributions de la commune aux dépenses syndicales pour 2019,

Considérant que les contributions 2019 aux différents organismes intercommunaux se répartissent comme suit :

Structure intercommunale	Inscrit au BP 2018	Proposé 2019
Syndicat Départemental Incendie et Secours	61 522,64 €	62 232,23 €
Commission Syndicale Eglise, Cimetière, cinéma	73 488 €	65 250 €
Syndicat Informatisation des communes (SMIC)	845 €	580 €
Commission Syndicale Perception	0 €	0 €
Parc Naturel des Ballons des Vosges	1 786,96 €	1 794,84 €
SIVU Télévision	0 €	0€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

- **ACCEPTE** les participations telles que présentées ;
- **DECIDE** d'affecter au paiement de ces contributions les sommes précitées qui seront prélevées aux articles 6553, 65541, 65548 et 6558 du budget 2019.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/11 - Vote des taux 2019.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2331-1 et suivants,
VU le Code général des impôts, notamment son article 1639 A,

Considérant que sous réserve des dispositions de l'article 1639 A bis, les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

Considérant qu'il est proposé de maintenir les taux votés en 2018, à taux constant, le produit fiscal attendu pour 2019 se présente comme suit :

DESIGNATION DES TAXES	TAUX 2019	BASE D'IMPOSITION 2019	PRODUIT ATTENDU
Taxe d'habitation	27,77 %	1 347 000	374 062 €
Foncier bâti	16,32 %	2 532 000	413 222 €
Foncier non bâti	39,15 %	53 100	20 789 €
TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU			808 073 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AVEC 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

➤ **ACCEPTE** les taux et le produit fiscal attendu pour 2019, tels que présentés.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/12 - Vote du budget principal « Communal »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget principal « COMMUNAL » afférent à l'Exercice 2019 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT. Il rappelle la volonté de maintenir les taux, de poursuivre le désendettement de la Commune et la dynamique d'investissement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

AVEC 13 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION,

- **APPROUVE** les propositions présentées ;
- **ADOpte** le budget principal « Communal » 2019 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :
 - Recettes et dépenses de fonctionnement à 2 890 642,87 €
 - Recettes et dépenses d'investissement à 2 238 301,86 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/13 - Vote du budget annexe « Forêt Communale »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « FORET COMMUNALE » afférent à l'Exercice 2019 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les propositions présentées ;
- **ADOpte** le budget « FORETS » 2019 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :
 - Recettes et dépenses de fonctionnement à 11 778,51 €
 - Recettes et dépenses d'investissement à 4 959,48 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/14 - Vote du budget annexe « Forêt Sectionale »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « FORET SECTIONALE » afférent à l'Exercice 2019 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les propositions présentées ;
- **ADOpte** le budget « FORET SECTIONALE » 2019 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :
 - Recettes et dépenses de fonctionnement à 38 924,03 €
 - Recettes et dépenses d'investissement à 45 021,00 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/15 - Vote du budget annexe « Lotissement »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « LOTISSEMENT PRE DE L'EPINE » afférent à l'Exercice 2019 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les propositions présentées ;
- **ADOpte** le budget « LOTISSEMENT PRE DE L'EPINE » 2019 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :
 - Dépenses de fonctionnement à 30 456,91 €
 - Recettes de fonctionnement à 175 285,74 €
 - Recettes et dépenses d'investissement à 30 451,91 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Del n° 2019/02/16 - Vote du budget annexe « Zone d'Activités »

VU le Code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire fait donner lecture de ses propositions de Recettes et de Dépenses relatives au Budget annexe « ZONE D'ACTIVITÉS » afférent à l'Exercice 2019 et concernant les sections de FONCTIONNEMENT et d'INVESTISSEMENT.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les propositions présentées ;
- **ADOpte** le budget « ZONE D'ACTIVITÉS » 2019 pour une enveloppe globale se décomposant ainsi :
 - Recettes et dépenses de fonctionnement à 18 530,59 €
 - Recettes et dépenses d'investissement à 15 530,59 €
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

Questions diverses

- Etat des demandeurs d'emploi

• Population	Nombre de demandeurs au 15 mars 2019	Nombre de demandeurs au 15 février 2019	Variation en %
Hommes	46	46	0%
Femmes	54	55	- 2%
Total	100	101	- 1%
		<i>Dont</i>	
Indemnisables	81	86	- 6%
Non-indemnisables	19	15	+ 26%

- Droit de préemption

Propriétaire	Acquéreur	Type	Section	N° cadastre	Surface (m²)	Adresse	Prix (€)	Préemp- tion
Mme Françoise EPP	Mr Kévin MARCHAL et Mlle Jodie DENIS	Bâti sur terrain propre	Ub	D N°194 N°484 N°486	17a 80 ca	283, rue James Wiese	120 000 €	Non
M Julien COLLIN	SCI JAMA	Bâti sur terrain propre	Ub	A N° 1409	13 a 71ca	127, rue des Myrtilles	140 000 €	Non
Mme Annick HOMEL	Mr et Mme Remy GARCIA	Bâti sur terrain propre	Ua	AC N° 78	8a 35	34, rue Notre Dame	80 000 € (+ frais d'actes notarié)	Non

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CORCIEUX (Vosges)

- Affaires diverses

Monsieur le Maire transmet les remerciements de la famille OMARINI pour les condoléances exprimées par la Mairie lors des obsèques de M. Jacky OMARINI, ancien maire de Corcieux.

Mme Patricia CALBRIX fait un point sur les prochaines animations :

- Organisation de la chasse aux œufs le lundi de Pâques à l'Espace Robert Petit
- Exposition sur la prévention des accidents domestiques (maison géante)
- Semaine rose en octobre, une marche est prévue le 27 octobre

M. Jean-Yves PENTECOTE indique que les travaux vont reprendre début avril (Lavoir et Champ d'Evraux), et la réserve incendie va démarrer après le passage d'un géomètre.

Mme Annie SAVIER fait savoir qu'il y a eu deux conseils d'école, un pour l'école maternelle et un pour l'école élémentaire. Le conseil d'école a pris acte de la suppression d'un poste à l'école maternelle. Les classes seront composées de 21 ou 22 enfants. A l'école élémentaire, un poste sera créé, il y aura une classe par niveau et deux nouveaux enseignants (un départ en retraite plus le poste créé).

Mme Annie SAVIER fait le point également sur le centre aéré, qui démarre le 8 avril et qui est complet. Les enfants des TAP participeront déguisés à la Fête des Jonquilles, avec le char construit par les Constructeurs du Neuné de Corcieux, encadrés par des animateurs du personnel communal. Après presque 20 ans d'interruption, le Carnaval a été organisé le 3 mars 2019, en collaboration avec l'APE et a connu un gros succès. Il sera reconduit l'année prochaine. Elle indique également que la deuxième édition des Champs Golots aura lieu le samedi 27 avril.

M. Gilles MOUGEOLLE propose de travailler sur le développement des animations pour dynamiser les marchés nocturnes et les orienter vers un côté artisanal et producteurs locaux. Mme Annie SAVIER précise que le marché nocturne du 15 août pourrait être maintenu autour de l'église à la suite du vide-greniers organisé par l'association CLE rue de sports, la place de la mairie étant occupé par la fête foraine. Il y aurait ainsi un plus grand nombre potentiel de visiteurs.

M. Jean-Luc DUBOIS informe des prochaines cérémonies patriotiques les 28 avril, 8 mai et 6 juin. Il informe également du rallye qui sera organisé le 16 juin et des feux d'artifice le 13 juillet.

La séance est levée à 23h15.

La Secrétaire de séance
Annie SAVIER



Le Maire
Christian CAËL

